



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 mai 2024

Délibération n°10

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 – ERRD 2023

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- les instructions du plan comptable M.57 (Communes et Centres Communaux d'Action Sociale) ;
- les instructions du plan comptable M.22 (Établissements sociaux et médico-sociaux publics) ;
- les budgets primitifs du C.C.A.S. (Principal – Annexe EHPAD – Annexe RA – Annexe Portage de repas à domicile et service de veille active).

Considérant

Le budget du C.C.A.S se compose de quatre budgets :

- le budget principal du C.C.A.S ;
- un budget annexe des EHPAD ;
- un budget annexe des Résidences autonomie ;
- un budget annexe du Portage de repas à domicile et service de veille active.

1 1. Présentation consolidée des comptes

1.1 Rappel des résultats par budget

Ce point de la délibération présente les grandes masses des budgets du C.C.A.S. Rappelons que :



- Le budget Principal et le Budget Annexe Portage de repas à domicile et Service de veille active sont votés et exécutés en **M57 depuis le 01/01/2023** et de ce fait soumis à l'équilibre budgétaire.
- Les budgets annexes EHPAD et Résidences autonomie votés et exécutés en **M22**, dans la mesure où le C.C.A.S. a signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens), ne sont plus soumis à cette règle de l'équilibre budgétaire d'autant plus que de nombreux comptes ne sont plus budgétaires. Cela est particulièrement significatif dans la section d'investissement qui ne fait l'objet que d'un compte d'emploi n'enregistrant que les opérations réelles (c'est-à-dire faisant l'objet d'un mouvement de fonds).

1.1.1 BUDGET PRINCIPAL CCAS

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	265 738,27 €	90 967,57 €
RECETTES	265 738,27 €	73 737,50 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	9 754 432,45 €	6 698 544,43 €
RECETTES	9 754 432,45 €	6 555 825,44 €

1.1.2 BUDGET ANNEXE CCAS - EHPAD

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	533 174,00 €	293 963,02 €
RECETTES	57 000,00 €	162 875,64 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	22 029 298,14 €	20 196 738,37 €
RECETTES	22 029 298,14 €	20 196 738,37 €

1.1.3 BUDGET ANNEXE CCAS - PORTAGE DE REPAS

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		



DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 567 726,00 €	1 452 042,86 €
RECETTES	1 567 726,00 €	1 452 042,86 €

1.1.4 BUDGET ANNEXE CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	442 307,20 €	224 131,13 €
RECETTES	118 168,00 €	57 902,88 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	6 120 078,02 €	4 620 253,82 €
RECETTES	6 120 078,02 €	4 620 253,82 €

1.2 Neutralisation des flux réciproques

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET CONSOLIDES CCAS ET ANNEXES

Avant neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 261 219,47 €	609 061,72 €



RECETTES	440 906,27 €	294 516,02 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	39 471 534,61 €	32 967 579,48 €
RECETTES	39 471 534,61 €	32 824 860,49 €

FLUX RECIPROQUES

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	50 000,00 €	50 000,00 €
RECETTES	50 000,00 €	50 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	7 408 832,00 €	4 961 637,90 €
RECETTES	7 408 832,00 €	4 961 637,90 €

BUDGET CONSOLIDES CCAS ET ANNEXES

Après neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	820 313,20 €	559 061,72 €
RECETTES	390 906,27 €	244 516,02 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	32 066 702,61 €	26 827 729,72 €
RECETTES	32 066 702,61 €	27 883 222,59 €

Les flux réciproques correspondent aux flux du budget principal du CCAS vers les budgets annexes (exemple : subvention d'équilibre), et aux flux inverses (exemple : frais de personnel) qui se retrouvent donc dans 2 budgets.

La neutralisation de ces flux permet de déterminer un budget où ils ne sont pris en compte qu'une seule fois. Le budget ainsi déterminé correspond aux moyens financiers réellement nécessaires.

2. Budget Principal du C.C.A.S 2023

Le budget principal du C.C.A.S. a deux fonctions : il a ses missions propres d'actions sociales, mais il sert également de relais entre le budget de la ville et les budgets annexes (EHPAD, Résidences autonomie et portage). C'est pourquoi une lecture analytique des résultats est nécessaire.

Il est à préciser que pour cette année 2023, la nomenclature comptable appliquée est celle de la M57 au lieu de la M14 appliquée jusqu'à présent.



2.1. Présentation des résultats de fonctionnement 2023

2.1.1 Résultats 2023 – Vue d'ensemble par nature :

Les résultats se présentent comme suit :

Chapitre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Évolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	159 740,59 €	226 883,00 €	168 338,85 €	5,38%
012 - charges de personnels	1 122 351,65 €	1 259 094,00 €	1 436 972,26 €	28,03%
65 - Autres charges de gestion courante	4 427 695,56 €	5 700 257,00 €	5 022 923,66 €	13,44%
67 - charges exceptionnelles	17 737,43 €	110,00 €	0,00 €	-100,00%
68- Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042- Opérations d'ordre	59 479,32 €	69 700,00 €	70 309,66 €	18,21%
Dépenses de Fonctionnement	5 787 004,55 €	7 256 044,00 €	6 698 544,43 €	15,75%
002- Résultat de fonctionnement	247 703,49 €	0,00 €	302 280,45 €	22,03%
70- Produits des services	371 586,24 €	318 910,00 €	374 213,82 €	0,71%
74- Dotations participations	5 386 065,52 €	6 900 134,00 €	6 121 636,34 €	13,66%
75- Autres produits de gestion courante	0,00 €	10 000,00 €	37 423,00 €	
77- Produits exceptionnels	57 046,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
78- Reprises Amortissements et Provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042- Opérations d'ordre	26 883,75 €	27 000,00 €	22 552,28 €	-16,11%
Recettes de Fonctionnement	6 089 285,00 €	7 256 044,00 €	6 858 105,89 €	12,63%
RESULTAT	302 280,45 €	0,00 €	159 561,46 €	- 47,21%

Le résultat cumulé 2023 de fonctionnement est de : **+ 159 561.46 €**. (Résultat de clôture de l'exercice 2023). Le résultat de l'exercice de l'année est de – 142 718.99 €

2.1.2 Dépenses par chapitres :

Suite aux changements de nomenclature, nous indiquons les pourcentages à titre à indicatif.

En 2022, la M14 s'appliquait. En 2023, c'est la M57 qui s'applique. Il est difficile de faire un comparatif. Certains comptes ont été modifiés ou changés.

A Chapitre 011 : 168 338.85 €, soit + 5.38 % par rapport au CA 2022.

Les comptes ci-dessous enregistrent les résultats suivants :

- **606** : Fournitures non stockées 6 312.35 € soit + 18.77 %

Ce sont essentiellement des fournitures administratives et du petit matériel.

Cette hausse s'explique par un plus grand besoin de fournitures en 2023 et une hausse du prix de ces dernières.

- **611** : Prestations de services 0.00 €

En 2023, la prestation de la collecte du courrier par la poste a été imputée sur le compte 6261 (Frais d'affranchissement pour un montant de 1 818.00 €)



- **613** : Locations 1 537.98 € soit + 6.45 %
- **615** : Entretien 33 808.52 € soit - 0.52 %

Ce sont les contrats de maintenance des logiciels.

- **616** : Primes d'assurances 177.04 € soit +1.30 %

Il s'agit de l'assurance liée aux véhicules en mission.

- **618** : Divers 279.99 € soit - 22.70 %

Ce sont les frais de documentation et des frais de colloque et de séminaire qui varient d'une année sur l'autre.

- **622** : Honoraires 600.00 € soit 0.00 %

Ce montant correspond à une prestation d'audit et de conseil en matière d'assurances.

- **623** : Annonces et insertion 1 188.00 € soit - 86.24 %

Cela correspond aux frais d'annonces et de publicité au groupe moniteur et au journal officiel pour les appels de marchés.

La diminution vient du fait que l'an passé sur cette ligne, il y avait la dépense liée à l'opération « Calendriers Séniors » à hauteur de 8 527.20 €. Cette dernière est désormais portée par le budget Ville et non le CCAS en 2023.

- **624** : Transport 360.00 € soit -28.00 %

Ces dépenses concernent essentiellement, les tickets de STAS.

- **625** : Déplacements, missions et réceptions 98 307.60 € soit + 17.22 %

Ces dépenses correspondent à celles des voyages Seniors.

- **626** : Frais postaux et téléphone 18 191.01 € soit +16.85%

Ce poste est lié aux frais de téléphonie et frais d'affranchissement. Cette année, l'augmentation s'explique essentiellement par une hausse de la dépense d'affranchissement de 1 505€ et par l'imputation dans ce compte de la dépense de la prestation de la collecte du courrier à hauteur de 1 818.00 €.

- **627** : Frais bancaires et assimilés 70.39 € soit 19.94 %

Cette dépense correspond aux frais bancaires liés aux règlements par cartes bancaires dans le cadre de la régie « Voyages Séniors ».

La hausse s'explique par une augmentation des paiements par carte bancaire.

- **628** : Divers 7 503.97 € soit -0.08 %

Cette dépense correspond aux cotisations à l'U.N.C.C.A.S. (Union Nationale des CCAS) et à EPURES (Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise).

B Chapitre 012 : 1 436 972.26 € soit + 28.03 % par rapport au CA 2022

- **621** : Autres personnels extérieurs 1 436 972.26 € soit + 28.03 %

Cette dépense correspond à la mise à disposition du personnel qui s'occupe des missions portées par le budget principal du CCAS. La hausse s'explique notamment par la hausse du point d'indice



des agents de 1.5 % au 01/07/2023, la mise en place en place du RIFSEEP, le CTI accordé aux assistantes sociales avec effet rétroactif en 2023.

C Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 5 022 923.66 € soit + 13.44 % par rapport au CA 2022.

- **651** Charges d'intervention pour compte propre - aides à la personne 170 651.44 € soit +11.24%

Suite au changement de nomenclature en 2023, utilisation de la M57, certains comptes ont changé de nomination, les compte 651 représentent les secours (anciennement 656).

Les demandes d'aides varient d'une année sur l'autre.

- **654** : Pertes sur créances irrécouvrables 0,00 €

Ce compte ne fonctionne pas toutes les années. Il varie d'une année à l'autre. Il est identique à l'année 2022.

- **657** : Charges d'intervention pour compte propre - Subventions 40 000,00 € soit – 20%

En 2023, la dépense correspond aux subventions de 40 000€ pour « Hospitalité Asile de nuit ». En 2022, une subvention de la conférence des financeurs de 10 000€ avait été enregistrée pour être reversée au budget EHPAD.

- **658** : Charges diverses de gestion courante

Il est à noter que cette imputation a été modifiée en 2023 suite au changement de nomenclature M57.

Cette dépense correspond :

- Compte 65818 « Autres » dans la catégorie redevances, correspond au compte 651 redevance pour licences en 2022. Ce poste représente l'utilisation des clés de signature électronique Chambersign et l'abonnement au logiciel MARCO (signatures Marchés Publics). Soit 1 145.91€ soit – 10.10%. Ces dépenses fluctuent d'une année sur l'autre.
- Compte 65812 « Déficit des budgets annexes » correspond au compte 652 Déficit des budgets annexes en 2022, aux trois subventions d'équilibre : Portage, Ehpads et Résidences Autonomes. Il s'élève à 4 793 637.10€ soit + 13.51%. L'augmentation par rapport à l'an dernier s'explique par la crise énergétique et le contexte inflationniste.
- Compte 65888 « Autres charges diverses de gestion courante – Autres » Cette ligne correspond à l'achat de kits de première nécessité pour 11 565.92€ et aux dépenses de l'opération APAGAN de 5 923.29€ (17 737.43€ en 2022, comptabilisée au compte 678 en 2022), soit au total 17 489.21 €

D Chapitre 67 : charges exceptionnelles

2.1.1.1.1 Avec la nouvelle nomenclature M57, les charges exceptionnelles n'existent plus.

2.1.1.1.2 On parle de charges spécifiques.

E Chapitre 68 : Dotations aux provisions (pas de réalisations en 2023)

- **687** : Dotations aux charges exceptionnelles 0,00 €

Il n'y pas de provisions en 2023.



F Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 70 309.66 €, soit + 18.21 % par rapport au CA 2022

- **681** : Dotations aux amortissements 70 309.66 €

Le montant des amortissements est fonction des investissements réalisés en N-1 (2022).

2.1.3 Recettes par chapitre

Suite aux changements de nomenclature, nous indiquons les pourcentages à titre à indicatif.

En 2022, la M14 s'appliquait. En 2023, c'est la M57 qui s'applique. Il est difficile de faire un comparatif. Certains comptes ont été modifiés ou changés.

A Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses :

374 213.82 € soit + 0.71 % par rapport au CA 2022.

- **703** : Redevances et recettes d'utilisation 138 844.91 € soit – 4.24 %

Il s'agit du tiers du produit des concessions cimetières versé par la Ville de Saint-Étienne au C.C.A.S. Ces produits varient d'une année sur l'autre.

- **706** : Prestations de services 87 358.07 € soit + 12.93 %

Ce sont les recettes liées aux voyages Séniors.

- **708** : Autres produits 148 010.84 € soit – 0.83 %

Il s'agit des remboursements des budgets annexes de frais engagés par le Budget principal : agents du siège. Des clés de répartition sont définies afin d'établir la refacturation de la masse salariale des agents du siège du CCAS et imputable aux budgets. Cette recette peut varier en fonction des clés de répartition.

B Chapitre 74 : Dotations et Participations :

6 121 636.34 € soit +13.66% par rapport au CA 2022

- **747** : Participations : 6 121 636.34 € soit + 13.66 %

Pour l'essentiel, il s'agit des subventions versées par la Ville de Saint-Étienne permettant l'équilibre des activités du C.C.A.S.

En 2023, aux vues des augmentations des subventions des budgets annexes, la Ville de Saint-Etienne a demandé au CCAS d'utiliser ses résultats antérieurs pour participer au déficit du budget de fonctionnement du CCAS. Cela explique le résultat négatif de 142 718.89€.

C Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 37 423.00 €

Suite au passage en M57 CCAS, les recettes anciennement imputées en 771 telles que le remboursement des chèques personnalisés (pas de remboursement en 2022) et les subventions CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au travail) (en 2022 affectées au compte 747) pour les voyages sont désormais imputées en 758.



- **758** : Produits divers de gestion courante : 37 423.00 €

2.1.1.1.3 Pour l'essentiel, il s'agit :

- de l'aide attribuée par le Crédit Municipal de Lyon à hauteur de 21 943.00 €, utilisée dans le cadre des kits de première nécessité destinés à une population fragilisée,
- de la subvention de 10 000€, versée par la CARSAT, dans le cadre du programme Séniors en Vacances.

D Chapitre 77 : Produits spécifiques :

2.1.1.1.4 Avec la nouvelle nomenclature M57, les produits exceptionnels n'existent plus.

2.1.1.1.5 On parle de produits spécifiques.

E Chapitre 042 : Opérations d'ordre :

- **777 : Quote-part des subventions transférées** 22 552.28 € soit -16.11%

C'est une écriture comptable de la quote-part de subvention d'investissement qui correspondait jusqu'à présent à l'étalement des charges de la réalisation du parc du Square Préher, auxquelles d'autres subventions perçues par le CCAS sont à rajouter notamment pour l'achat de matériel informatique (tablettes, PC pour visite à domicile).

F 002 Report section de fonctionnement : 302 280.45 € en 2023

Cela correspond au report 2022.

2.1.4 Résultats par missions

Pour aller plus loin dans l'analyse des résultats 2023, il est utile de présenter le fonctionnement du budget principal du C.C.A.S à partir des missions qu'il remplit :

ACTIVITE	2022			2023		
	D	R	SOLDE	D	R	SOLDE
Fonctionnement du CCAS	128 076,02 €	97 423,75 €	-30 652,27 €	141 442,25 €	83 119,28 €	- 58 322,97 €
Personnel	1 122 351,65 €	1 122 351,65 €	0,00 €	1 436 972,26 €	1 271 803,08 €	- 165 169,18 €
Total	1 250 427,67 €	1 219 775,40 €	-30 652,27 €	1 578 414,51 €	1 354 922,36 €	- 223 492,15 €
Autres(micro-crédits,téléalarme)	52 162,26 €	292 683,97 €	99 270,94 €	52 440,39 €	280 684,91 €	70 033,47 €
Secours	141 250,77 €			158 211,05 €		
dossier apagan	17 737,43 €	50 000,00 €	32 262,57 €	17 489,21 €	27 423,00 €	9 933,79 €
Total	211 150,46 €	342 683,97 €	131 533,51 €	228 140,65 €	308 107,91 €	79 967,26 €
Domiciliation			0,00 €			0,00 €
Logements jeunes/clubs		0,00 €	0,00 €			0,00 €



Réseau des bénévoles/calendriers prévention	8 527,20 €	0,00 €	-8 527,20 €			0,00 €
voyages Séniors	83 891,27 €	81 805,70 €	-2 085,57 €	98 352,17 €	99 158,07 €	805,90 €
Total	92 418,47 €	81 805,70 €	-10 612,77 €	98 352,17 €	99 158,07 €	805,90 €
EHPAD	2 015 931,03 €	2 017 639,03 €	1 708,00 €	2 276 331,38 €	2 276 331,38 €	0,00 €
Résidences Autonomies	1 948 506,34 €	1 948 606,34 €	100,00 €	2 089 973,13 €	2 089 973,13 €	0,00 €
Portage	268 570,58 €	231 071,07 €	-37 499,51 €	427 332,59 €	427 332,59 €	0,00 €
Total	4 233 007,95 €	4 197 316,44 €	-35 691,51 €	4 793 637,10 €	4 793 637,10 €	0,00 €
REPORT RESULTAT ANTERIEUR		247 703,49 €				
	5 787 004,55 €	6 089 285,00 €	302 280,45 €	6 698 544,43 €	6 558 825,44 €	-- 142 718,99 €

2.2 Les résultats de la section d'investissement

Les résultats se présentent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022	BP 2023	Budget TOTAL	CA 2023
13 Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Immobilisations Incorporelles	1 584,00 €	20 000,00 €	50 359,34 €	6 696,00 €
204 Subventions d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	126 033,12 €	26 120,00 €	138 378,93 €	11 718,99 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26 Créances et Participations Attachées	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	26 883,75 €	27 000,00 €	27 000,00 €	22 552,28 €
Total Dépenses d'Investissement	154 550,87 €	73 120,00 €	265 738,27 €	90 967,27 €
001 Solde antérieur reporté	139 101,44 €	0,00 €	190 359,34 €	190 359,34 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	59 479,32 €	69 700,00 €	71 958,93 €	70 309,66 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	124 625,45 €	3 420,00 €	3 420,00 €	3 427,84 €
13 Subventions	21 704,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes d'investissement	344 910,21 €	73 120,00 €	265 738,27 €	264 096,84 €
RESULTAT	190 359,34 €	0,00 €	0,00 €	173 129,57 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de + 173 129,57 €

Le déficit de l'exercice 2023 est de – 17 229,77€

Les dépenses d'équipement brut de 2023 (logiciels, matériel informatique et mobiliers) se sont élevées à 18 414,99 €.

Une subvention d'équipement de 50 000,00 € versée par le budget principal du CCAS a été allouée au budget annexe RA.



2.2.1. Dépenses d'investissement

A Chapitre 040 opérations d'ordre de transferts : 22 552.28 €

- **139188** : Autre subventions transférables : 10 952.28 €

Il s'agit de l'amortissement de subventions d'investissement transférables, qui s'élève pour 2023 à 10 952.28 €. Il s'agit de subventions liées à l'achat de matériels informatiques et au développement de nos logiciels

- **139133** : Départements : 11 600.00 €

Il s'agit de l'amortissement du Parc Préher.

B Chapitre 20 : Concessions et droits similaires, brevets : 6 696.00 €

Il s'agit essentiellement cette année du développement informatique apporté à notre gestionnaire Patrimoine « Salvia » pour un montant de 5 520.00 €.

C Chapitre 204 : Subvention d'équipement versée : 50 000.00 €

Suite à la délibération n°6 du 27 06 23, le CCAS a versé une subvention d'équipement dans le cadre de la réhabilitation de la RA Camélias.

D Chapitre 21 : Immobilisation : 11 718.99 €

2.1.1.1.6 218 : Autres immobilisations 11 718.99 €

Le C.C.A.S. a acquis 5 fauteuils pour la somme de 1 352.19 €. Enfin, la finalisation de la réalisation de l'escalier dans une Résidence Autonomie dans le cadre de « SOS Violences conjugales » a coûté 10 366.80 € en 2023. Pour rappel, le début des travaux a impacté l'année 2022 à hauteur de 116 583.40 €.

3 2.2.2 Recettes d'investissement

A Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 70 309.66 €

- **280** : Immobilisation immatérielle 29 405.00 €
- **281** : Immobilisation matérielle 40 904.66 €

B Chapitre 10 : Dotations 3 427.84 €

- **102** : FCTVA 3 427.84 €

Le produit du FCTVA est fonction de l'investissement en N-2 (2021).



4 3. Budget annexe des EHPAD (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023

Depuis 2018, le compte administratif distingue les EHPAD et les Résidences autonomie.

Le décret 2016-1815 nous conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental conduit à modifier les règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les Budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

3.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2023 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	ERRD 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL	ERRD 2023	Evolution en % de ERRD à ERRD
Groupe I Exploitation courante	2 282 485,42 €	2 786 256,00 €	3 279 426,00 €	2 585 373,73 €	13,27%
Groupe II Charges du personnel	15 383 207,64 €	15 528 767,00 €	16 414 118,14 €	15 667 900,52 €	1,85%
Groupe III Charges de structure	2 123 036,51 €	2 211 669,00 €	2 335 754,00 €	1 943 464,12 €	-8,46%
Dépenses	19 788 729,57 €	20 526 692,00 €	22 029 298,14 €	20 196 738,37 €	2,06%
Groupe I Produits de tarification	17 569 127,38 €	17 378 790,00 €	17 449 984,26 €	17 725 558,04 €	0,89%
Groupe II Autres produits d'exploitation	39 235,75 €	26 385,00 €	26 385,00 €	28 082,80 €	-28,43%
Groupe III Produits financiers et non encaissables	2 180 366,44 €	3 121 517,00 €	4 552 928,88 €	2 443 097,53 €	12,05%
Recettes	19 788 729,57 €	20 526 692,00 €	22 029 298,14 €	20 196 738,37 €	2,06%
Résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

La subvention de la ville s'élève en 2023 à 2 276 331.38 €. Elle est en hausse de 13.48 % par rapport à 2022 (2 005 931.03 €). L'année 2023 a connu une inflation sur les coûts alimentaires et d'énergie.

3.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Sans objet.



3.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe E.H.P.A.D.

3.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP 2023 : 20 526 692.00 € CA 2023 : 20 196 738.37 € Taux de réalisation sur BP 23 : 98.39%

CA 2022 : 19 788 729.57 € Variation entre 2022 et 2023 : + 2.06%

En cours d'année, des décisions modificatives ont ajusté le budget à la hausse pour faire face à une projection de dépenses inflationnistes notamment au niveau de l'énergie et de la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 des agents. Les dépenses, bien qu'en hausse par rapport à 2022, ont toutefois pu être contenues dans leur ensemble, dans l'enveloppe budgétée initialement.

A Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP 2023 : 2 786 256.00 € CA 2023 : 2 585 373.73 € Taux de réalisation : 92.79 %

CA 2022 : 2 282 485.42 € Variation entre 2022 et 2023 : + 13.27%

Cette augmentation est due essentiellement à l'inflation et aux coûts de l'énergie.

- **606** : Achat de fournitures non stockées

BP 2023 : 2 244 077.00 € CA 2023 : 2 129 752.24 € Taux de réalisation : 94.91%
CA 2022 : 1 853 072.93 € Variation 2022/2023 : + 14.93 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non-stockables comme les fluides, les fournitures l'alimentation, les fournitures médicales. Ils représentent 82.38 % des dépenses du Groupe I. Ces charges ont augmenté de +14.93% entre 2022 et 2023, suite à l'inflation et la crise énergétique, malgré les efforts réalisés pour contenir les autres dépenses.

Les postes suivants expliquent principalement l'augmentation du groupe :

- l'électricité : +134.78% (augmentation très importante liée au coût de l'énergie)
- les couches, alèses, produits absorbants : + 12.38 %
- l'alimentation : + 9.93 % (inflation)
- les dispositifs médicaux : - 15.30 % (moins d'achats liés au covid)

- **611** : Prestations de services avec les entreprises

BP 2023 : 57 120.00 € CA 2023 : 49 192.04 € Taux de réalisation : 86.12 %
CA 2022 : 44 524.30 € Variation 2022/2023 : + 10.48 %

Deux dépenses sont prises en charge par ces comptes :

- le traitement des déchets médicaux : -17.62 % en raison de l'amélioration de la situation sanitaire
- les prestations à caractère médico-social (socio-esthétique, etc.) + 21.60 %

Elles représentent 1,90 % des dépenses du Groupe I et sont en augmentation par rapport à 2022.

En 2023, les interventions liées à la socio-esthétique et au toucher relationnel ont été plus importantes.



- **625** : Déplacements, missions réceptions

BP 2023 : 49 415.00 €	CA 2023 : 42 288.54 €	Taux de réalisation : 85.58 %
	CA 2022 : 41 243.01 €	Variation 2022/2023 : + 2.54 %

Ces comptes portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et missions des agents).

Les dépenses liées aux animations en résidences s'élèvent à 38 34.36 € et représentent 90.68 % de la dépense sur ce poste.

- **626** : Frais postaux et de télécommunication

BP 2023 : 52 786.00 €	CA 2023 : 33 576.36 €	Taux de réalisation : 63.61 %
	CA 2022 : 37 236.86 €	Variation 2022/2023 : - 9.83 %

Il s'agit essentiellement des frais de téléphonie. Ils représentent 1.30 % de la dépense du Groupe I et ont diminué de 9.83 % par rapport à 2022.

Le montant lié aux dépenses internet est similaire à 2022, soit 7 776.00 €, suite au déploiement des bornes WIFI. Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, moins d'appels vers l'extérieur ont été passés.

- **628** : Divers

BP 2023 : 382 858.00 €	CA 2023 : 330 564.55 €	Taux de réalisation : 86.34 %
	CA 2022 : 306 408.32 €	Variation 2022/2023 : + 7.88 %

Ce sont essentiellement les dépenses de blanchissage (linge plat et linge des résidents). Il est à noter que ce poste représente 91.95 % des dépenses. Ces deux postes connaissent une hausse de :

+ 1.66 % pour le linge résidents

+ 15.47 % pour le linge plat.

La hausse significative sur cette dernière dépense s'explique par un changement de fournisseur et une hausse de la prestation de 10% au deuxième semestre, suite au lancement du nouveau marché.

Les dépenses liées à l'ensemble de ce groupe représentent 12.79 % du Groupe I.

B Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP 2023 : 15 528 767.00 €	CA 2023 : 15 667 900.52 €	Taux de réalisation : 100.90 %
	CA 2022 : 15 383 207.64 €	Variation entre 2022 et 2023 : + 1.85 %

- **621** : Personnel extérieur à l'établissement

BP 2023 : 193 000.00 €	CA 2023 : 150 968.20 €	Taux de réalisation : 78.22 %
	CA 2022 : 183 060.97 €	Variation 2022/2023 : -17.53 %

Deux dépenses sont prises en charge :

- L'intérim : 53 203.37 €. Face à l'absentéisme et aux difficultés de recrutement des aides-soignants et des infirmières, le recours à l'intérim s'est avéré obligatoire. Toutefois, cette dépense a baissé de 40.41% par rapport à 2022 (89 287.63 €) grâce à une meilleure stabilité des équipes de volants en 2023, permettant de mieux répondre aux besoins de remplacement.
- Le personnel extérieur à l'établissement : 97 764.83 € soit +4.26%. C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences. L'augmentation provient de la modification de clés de répartition de la masse salariale des agents du siège du CCAS et la hausse du point d'indice de 1.5% des agents en juillet 2023.



Cela représente 0.96 % des dépenses du Groupe II.

- **633** : Impôts et taxes sur les rémunérations
BP 2023 : 2 000.00 € CA 2023 : 0.00 €
CA 2022 : 0.00 €

Pas de dépense engagée sur ce poste en 2023.

- **641** : Rémunérations du personnel
BP 2023 : 11 091 985.00 € CA 2023 : 11 175 014.90 € Taux de réalisation : 100.75 %
CA 2022 : 10 995 710.91 € Variation 2022/2023 : +1.63 %

Le salaire des agents travaillant en EHPAD représente 71.32 % de la masse du groupe II. Il a augmenté par rapport à 2022 de + 1.63 %. En 2023, cette évolution s'explique par la hausse du point d'indice des agents de 1.5% au 1^{er} juillet 2023.

- **645** : Charges sociales
BP 2023 : 4 241 783.00 € CA 2023 : 4 340 117.42 € Taux de réalisation : 102.32%
CA 2022 : 4 204 435.76 € Variation 2022/2023 : +3.23 %

Les charges sur les salaires des agents travaillant en EHPAD représentent 27.70 % de la masse du groupe. Elles augmentent par rapport à 2022 de +3.23%, en lien avec l'évolution de la masse salariale.

C Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP 2023 : 2 211 669.00 € CA 2023 : 1 943 464.12 € Taux de réalisation : 87.87 %
CA 2022 : 2 123 036.51 € Variation entre 2022 et 2023 : - 8.46 %

- **613** : locations
BP 2023 : 1 086 230.00 € CA 2023 : 1 042 907.80 € Taux de réalisation : 96.01%
CA 2022 : 1 105 730.76 € Variation 2022/2023 : - 5.68 %

La location des bâtiments des RPA représente 53.66 % des montants des dépenses du groupe III. Ces dépenses ont diminué de 5.68 % entre 2022 et 2023. Les loyers ont baissé sur un EHPAD.

- **615** : entretiens et réparations
BP 2023 : 515 990.00 € CA 2023 : 398 608.90 € Taux de réalisation : 77.25 %
CA 2022 : 453 693.18 € Variation 2022/2023 : - 12.14 %

Cela correspond :

- A l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne que les résidences remboursent sur la base des factures acquittées. Ce montant fluctue d'une année à l'autre.
- Aux locations entretiens de matériels médicaux : lits, fauteuils roulants, etc.

Ces dépenses représentent 20.51 % de celles du groupe III.

- **616** : Assurances
BP 2023 : 18 956.00 € CA 2023 : 15 423.16 € Taux de réalisation : 85.77 %
CA 2022 : 15 423.16 € Variation 2022/2023 : + 5.42 %

Les assurances du service représentent 0.84 % des dépenses du Groupe III. Elles connaissent une augmentation de 5.42 %.



Ce poste peut varier d'une année sur l'autre.
Aucune dépense en 2023.

- **673** : Annulations de titres sur exercices antérieurs
BP 2023 : 20 500.00 € CA 2023 : 12 807.78 € Taux de réalisation : 62.48 %
CA 2022 : 21 927.12 € Variation 2022/2023 : - 41.59 %

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire. Entre 2022 et 2023, ces annulations ont diminué de 41.59 %.

- **678** : Autres charges exceptionnelles
BP 2023 : 4 000.00 € CA 2023 : 69.97 € Taux de réalisation : 1.75 %
CA 2022 : 0.00 €

Il est difficile d'estimer ce type de dépense qui revêt un caractère exceptionnel.

- **681** : Amortissement des immobilisations
BP 2023 : 451 348.00 € CA 2023 : 406 685.40 € Taux de réalisation : 90.10 %
CA 2022 : 427 437.96 € Variation 2022/2023 : - 4.86 %

Il s'agit des amortissements liés aux immobilisations acquises.

3.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des E.H.P.A.D sont de :

BP 2023 : 20 526 692.00 € CA 2023 : 20 196 738.37 € Taux de réalisation : 98.39 %
CA 2022 : 19 788 729.57 € Variation entre 2022 et 2023 : + 2.06 %

La subvention de la Ville de Saint-Étienne équilibre les dépenses.

A Le groupe I « Produits de la tarification et assimilés »

BP 2023 : 17 378 790.00 € CA 2023 : 17 725 558.04 € Taux de réalisation : 102.00 %
CA 2022 : 17 569 127.38 € Variation entre 2022 et 2023 : +0.89 %

- **7351** : Produits à la charge de l'assurance maladie
BP 2023 : 7 312 900.00 € CA 2023 : 7 806 112.24 € Taux de réalisation : 106.74 %
CA 2022 : 8 031 279.47 € Variation 2022/2023 : -2.80 %

L'ARS a versé au titre de 2023 :

- une dotation soins de : 7 794 927.24 € Elle était de 7 451 345.83 € en 2022.

- un crédit non reconductible pour l'année 2023 de 11 185.00 € (mesures RH estivales).



- **758** : Produits divers de la gestion courante
BP 2023 : 0.00 € CA 2023 : 5 398.88 €

CA 2022 : 6 214.80 € Variation 2022/2023 : -13.13 %

Divers remboursements ont été comptabilisés ainsi. Cela correspond essentiellement aux refacturations des fluides aux concierges logés dans les résidences.

La diminution s'explique par le fait que le logement de fonction de la RPA Bel Horizon est resté un certain temps vacant.

C Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables

BP 2023 : 3 121 517.00 € CA 2023 : 2 443 097.63 € Taux de réalisation : 78.27 %

CA 2022 : 2 180 366.44 € Variation entre 2022 et 2023 : + 12.05 %

- **771** : Produits exceptionnels sur opérations de gestion

BP 2023 : 3 018 917.00 € CA 2023 : 2 276 331.38 € Taux de réalisation : 75.40 %

CA 2022 : 2 005 931.03 € Variation 2022/2023 : +13.48 %

Ce sont les subventions de la Ville de Saint-Étienne pour l'équilibre du budget. La hausse s'explique principalement par la hausse des dépenses d'électricité et la hausse du point de l'indice.

773 : Mandats annulés sur exercices antérieurs

BP 2023 : 0,00 € CA 2023 : 0.00 €

CA 2022 : 0.00 €

Cette recette exceptionnelle et occasionnelle peut varier d'une année sur l'autre.

Pas de recette en 2023.

- **777** : Quote-part des subventions

BP 2023 : 32 600.00 € CA 2022 : 36 873.97 € Taux de réalisation : 113.11 %

CA 2022 : 21 618.27 € Variation 2022/2023 : + 70.57 %

Il s'agit de l'étalement des subventions d'investissements perçues.



La répartition des subventions transférable 2023 est la suivante :

Budget	Montant	Objet ligne
Bel Horizon	2 658,40	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Bel Horizon	263,67	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE -ROBOT COUPE
Bel Horizon	1 999,92	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE -CHARIOT TELEMEDECINE
Bel Horizon	1 000,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE -TOVERTAFEL
Bel Horizon	1 000,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE -TOVERTAFEL
Buisson	2 628,40	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Buisson	1 999,92	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDICINE
Buisson	1 000,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - TOVERTAFEL
Buisson	4 286,10	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - JARDIN THERAPEUTIQUE
Cèdres	2 773,80	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Cèdres	239,80	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - COUPE LEGUMES
Cèdres	1 999,92	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDECINE
Cx Orme	2 598,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Cx Orme	1 999,92	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDECINE
Cx Orme	600,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - JARDIN THERAPEUTIQUE
Cx Orme	400,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - JARDIN THERAPEUTIQUE
Cx Orme	175,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT DEJEUNER
Cx Orme	650,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT MEDICAL MOTORISE
Cx Orme	970,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT SNOEZELEN
Balaÿ	3 031,20	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - RAILS
Balaÿ	1 999,92	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - CHARIOT TELEMEDECINE
Balaÿ	2 600,00	2023 - SUBVENTION TRANSFERABLE - SILVERFIT
TOTAL	36 873,97	

• **778** : Autres produits exceptionnels

BP 2023 : 32 600.00 €

CA 2023 : 29 858.10 €

Taux de réalisation : 91.59 %

CA 2022 : 12 753.10 €

Variation 2022/2023 : + 134.12 %

Cette recette correspond notamment :

- à l'encaissement des chèques énergie à hauteur de 10 065.00 €

- à l'encaissement des indemnités d'assurance : les dédommagements de l'assurance SMACL à hauteur de 2 380.54 € pour les sinistres des Cèdres et de Bel Horizon.

- à une recette exceptionnelle relative au remboursement de la dette d'une résidente décédée de la résidence des Cèdres à hauteur de 17 399.97 €

• **781** : Reprise sur provisions

BP 2023 : 0,00 €

CA 2023 : 57 500.00 €

CA 2022 : 73 564.00 €

Variation 2022/2023 : - 21.84 %

La reprise de provisions des actifs circulant (57 500.00 €) est difficile à anticiper. Cela concerne des provisions réalisées antérieurement à 2023 pour l'éventuel financement d'admissions en non-



valeurs. Le solde a été repris au vu du réalisé 2023. Cela permet de financer la constitution de nouvelles provisions pour des risques qui ne sont pas éteints à ce jour.

• **791** : Transfert de charges d'exploitation

BP 2023 : 70 000.00€

CA 2023 : 42 534.08 €

Taux de réalisation : 60.76 %

CA 2022 : 66 500.04 €

Variation 2022/2023 : - 36.04 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RPA pour un montant de 42 534.08 €.

3.4 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2023

3.4.1 Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2023

		Comptes	ERRD 2023
Total des charges			20 196 738,37 €
+ Flux internes (charges)			406 685,40
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	299 888,75 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	59 056,65 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	47 741,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876	0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
Charges réelles			19 790 052,97 €
Total des produits			20 196 738,37 €
- Flux internes (produits)			94 373,97 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	36 873,97 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	57 500,00 €



	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876	0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789	0,00 €
Produits réels			20 102 364,40 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			312 311.43 €

3.4.2 Les réalisations de la section d'investissement.

Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

La section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2023	Budget Total 2023	ERRD 2023
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif	430 574,00 €	430 574,00 €	251 428,94 €
Titre 3 - Autres emplois	70 000,00 €	70 000,00 €	42 534,08 €
Dépenses	500 574,00 €	500 574,00 €	293 963,02 €
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	57 000,00 €	57 000,00 €	162 875,64 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 3- Autres ressources	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	57 000,00 €	57 000,00 €	162 875,64 €

De plus, avec cette instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminé par le comptable), et qui sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité.



5 4 Budget annexe des Résidences autonomie (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023

Depuis 2018, le compte administratif distingue les EHPAD et les Résidences autonomie.

Le décret 2016-1815 nous conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental conduit à modifier les règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les Budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

4.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2023 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	ERRD 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL	ERRD 2023	Evolution en % de ERRD à ERRD
Groupe I Exploitation courante	566 247,17 €	728 015,00 €	1 004 415,00 €	796 145,32 €	40,60%
Groupe II Charges du personnel	2 765 420,97 €	2 447 778,00 €	3 819 258,02 €	2 747 744,43 €	-0,64%
Groupe III Charges de structure	996 693,08 €	1 164 196,00 €	1 296 405,00 €	1 076 364,07 €	7,99%
Dépenses	4 328 361,22 €	4 339 989,00 €	6 120 078,02 €	4 620 253,82 €	6,74%
Groupe I Produits de tarification	1 771 090,80 €	1 873 040,00 €	2 754 440,02 €	1 788 354,40 €	0,97%
Groupe II Autres produits d'exploitation	573 085,87 €	513 115,00 €	513 115,00 €	606 683,39 €	5,86%
Groupe III Produits financiers et non encaissables	1 984 184,55 €	1 953 834,00 €	2 852 523,00 €	2 225 216,03 €	12,15%
Recettes	4 328 361,22 €	4 339 989,00 €	6 120 078,02 €	4 620 253,82 €	6,74%

La subvention 2023 de la ville s'élève à 2 089 973.13 (en 2022 à 1 948 506.34 €). La subvention augmente de 7.26 %. Cela s'explique par le contexte inflationniste, la hausse du point d'indice des agents et par la diminution des taux d'occupation. En effet, concernant ces derniers, nous sommes passés d'un taux d'occupation en 2022 de 48.71% à 46.42% en 2023.

Faits marquants sur l'année 2023 :

Fermeture définitive de la résidence Chavanelle avec un transfert des résidents vers la résidence des Camélias en octobre et libération des locaux le 31/12/2023.

4.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Sans objet.



4.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe des Résidences autonomie

4.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP 2023 : 4 339 989.00 € CA 2023 : 4 620 253.82 € Taux de réalisation : 106.46 %
CA 2022 : 4 328 361.22 € Variation entre 2022 et 2023 : + 6.74 %

Le budget des résidences a été dépassé.

A Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP 2023 : 728 015.00 € CA 2023 : 796 145.32 € Taux de réalisation : 109.36 %
CA 2022 : 566 247.17 € Variation entre 2022 et 2023 : + 40.60%

- **606** : Achat de fournitures non stockées

BP 2023 : 594 460.00 € CA 2023 : 711 877.98 € Taux de réalisation : 119.75 %
CA 2022 : 482 150.71 € Variation 2022/2023 : + 47.65 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non stockables comme les fluides et les fournitures. Le poste représente 89.42 % des dépenses du Groupe I.

Ce poste n'est plus impacté par la crise sanitaire mais par l'inflation des matières premières et par le coût de l'énergie. Il a été constaté des variations importantes :

- Energie-Electricité : + 229.08% ; envolée du prix de l'énergie de 95 081.80€ à 312 894.38€ en 2023
- Fournitures d'atelier : + 268.04% ; achat de peintures pour rafraichir les peintures communes
- Alimentation : +11.16% ; inflation
- Fournitures médicales : - 95.03 % ; arrêt de l'impact Covid

- **611** : Prestation de services avec les entreprises

BP 2023 : 65 415.00 € CA 2022 : 46 134.11 € Taux de réalisation : 70.53 %
CA 2022 : 56 150.03 € Variation 2022/2023 : - 17.84 %

Les dépenses prises en charge par ces comptes sont les prestations à caractère médico-social qui participent à la prévention de la perte d'autonomie. Elles représentent 5.79 % des dépenses du Groupe I.

- **625** : Déplacements, missions réceptions

BP 2023 : 17 775.00 € CA 2023 : 13 337.78 € Taux de réalisation : 75.04 %
CA 2022 : 10 407.17 € Variation 2022/2023 : + 28.16 %

Ce sont ces comptes qui portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et missions des agents).



L'augmentation de 28.16% par rapport à 2022 est directement liée à la hausse des dépenses d'animation.

- **626** : Frais postaux et de télécommunication

BP 2023 : 9 315.00 €	CA 2023 : 8 078.07 €	Taux de réalisation : 86.72 %
	CA 2022 : 8 983.78 €	Variation 2022/2023 : - 10.08 %

Ce sont essentiellement des frais de téléphonie. Ils représentent 1,01 % du Groupe I.

- **628** : Divers

BP 2023 : 41 050.00 €	CA 2023 : 16 717.38 €	Taux de réalisation : 40.72 %
CA 2022 : 8 555.48 €	Variation 2022/2023 : + 95.40 %	

Ce sont les dépenses d'analyse de laboratoire pour la cuisine et les prestations de lavage des vitres. Celles-ci représentent 5.26 % du Groupe I.

En 2023, des frais de gardiennage ont été supportés à hauteur de 7 633.20€, suite à la fermeture de la Résidence Chavanelle.

B Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP 2023 : 2 447 778.00 €	CA 2023 : 2 747 744.43 €	Taux de réalisation : 112.25 %
	CA 2022 : 2 765 420.97 €	Variation entre 2021 et 2022 : - 0.64 %

- **621** : Personnel extérieur à l'établissement

BP 2023 : 54 000.00 €	CA 2023 : 41 899.21 €	Taux de réalisation : 77.59 %
	CA 2022 : 40 188.57 €	Variation 2022/2023 : + 4.26 %

C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences. Cela représente 1.52 % des dépenses du Groupe II. Une augmentation de 4.26% est constatée suite à la hausse du point d'indice et à une modification des clés de répartition.

- **633** : Impôts et taxes sur les rémunérations

BP 2023 : 600,00 €	CA 2023 : 0,00 €
	CA 2022 : 0.00 €

Il s'agit des frais de formation qui ne sont pas pris en charge par le budget des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Étienne. Pas de frais concernant l'année 2023.

- **641** : Rémunérations du personnel non médical

BP 2023 : 1 615 958.00 €	CA 2023 : 1 809 257.66 €	Taux de réalisation : 111.96 %
	CA 2022 : 1 840 329.66 €	Variation 2022/2023 : - 1.69 %

Le salaire des agents travaillant en Résidences autonomie représente 65.85 % de la masse du groupe II. Cette masse salariale fluctue d'une année à l'autre par rapport à l'absentéisme (remplacement) et par rapport à la revalorisation des salaires (point d'indice des agents de 1.5% au 1^{er} juillet 2023).

Une économie a été constatée suite à la fermeture de Chavanelle.

- **642** : Rémunérations du personnel médical

BP 2023 : 103 041.00 €	CA 2023 : 119 345.28 €	Taux de réalisation : 115.82 %
	CA 2022 : 116 798.92 €	Variation 2022/2023 : + 2.18 %

C'est la part des salaires financée par la Dotation soins (aides-soignants en Résidences autonomie). Cela représente 4.34 % du groupe II.



- **645 : Charges sociales**

BP 2023 : 674 179.00 € CA 2023 : 771 362.28 € Taux de réalisation : 114.42 %
CA 2022 : 768 103.82 € Variation 2022/2023 : + 0.42 %

Les charges sociales sur les salaires des agents travaillant en Résidences autonomie représentent 28.07 % de la masse du groupe. L'évolution est corrélée à l'augmentation des rémunérations.

C Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP 2023 : 1 164 196.00 € CA 2023 : 1 076 367.07 € Taux de réalisation : 92.46 %
CA 2022 : 996 693.08 € Variation entre 2022 et 2023 : +7.99 %

- **613 : Locations**

BP 2023 : 757 200.00 € CA 2023 : 715 379.44 € Taux de réalisation : 94.48%
CA 2022 : 779 932.56 € Variation 2022/2023 : - 8.28 %

La location des bâtiments des RPA représente 66.46% des montants des dépenses du groupe III. Une variation du montant des loyers est liée aux recours à l'emprunt par le bailleur en cas de réalisation de gros travaux, avec répercussion à la hausse sur les loyers, ou au contraire à la fin d'un emprunt ayant dans ce cas l'effet inverse. En 2023, une diminution de -8.28% liée à une baisse du loyer de Chavanelle a été observée.

- **615 : Entretien et réparations**

BP 2023 : 180 553.00 € CA 2023 : 209 503.38 € Taux de réalisation : 116.03 %
CA 2022 : 83 623.56 € Variation 2022/2023 : +150.53 %

Cela correspond à l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne que les résidences remboursent au vu des factures acquittées. Ce montant fluctue d'une année sur l'autre.

L'augmentation constatée (95 985€) vient essentiellement des travaux réalisés par la Ville pour la résidence des Camélias, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les résidents de Chavanelle.

Ces dépenses représentent 19.46 % de celles du groupe III.

- **616 : Assurances**

BP 2023 : 10 477.00 € CA 2023 : 8 825.93 € Taux de réalisation : 84.24 %
CA 2022 : 8 389.55 € Variation 2022/2023 : + 5.20 %

Les assurances du service représentent 0,82 % des dépenses du Groupe III.

- **618 : Frais divers**

BP 2023 : 2 796.00 € CA 2023 : 556.50 € Taux de réalisation : 19.90 %
CA 2022 : 1 353.10 € Variation 2022/2023 : - 58.87 %

Ce sont des frais de documentation. Ces dépenses représentent 0,05 % des dépenses du Groupe III.

- **627 : Services bancaires et assimilés**

BP 2023 : 600.00 € CA 2023 : 28.10 € Taux de réalisation : 4.68 %
CA 2022 : 18.77 € Variation 2022/2023 : + 49.71 %

Ce sont des frais bancaires liés à l'utilisation de la carte bleue dans le règlement des régies.



Seule la RA La Terrasse utilise ce moyen de paiement en 2023.

- **637** : Autres impôts et taxes

BP 2023 : 13 655.00 €	CA 2023 : 10 767.76 €	Taux de réalisation : 72.37 %
	CA 2022 : 10 767.76 €	Variation 2022/2023 : - 8.23 %

Deux types de taxes sont payées sur ce compte :

- la redevance spéciale pour les ordures ménagères,
- les taxes autour des droits d'auteurs types SACEM pour la musique qui est diffusée dans le cadre des animations dans les résidences.

Elles représentent 0.92 % du Groupe III.

- **654** : Pertes sur créances irrécouvrables

BP 2023 : 10 300,00 €	CA 2023 : 0.00 €
	CA 2022 : 0.00 €

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant des créances irrécouvrables. C'est pourquoi il est provisionné chaque année une somme qui permet de financer ces pertes potentielles déterminées par le comptable public.

- **673** : annulations de titres sur exercices antérieurs

BP 2023 : 790.00 €	CA 2023 : 489.15 €	Taux de réalisation : 61.92 %
	CA 2022 : 3 104.28 €	Variation 2022/2023 : - 84.24 %

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire.

- **678** : Autres charges exceptionnelles

BP 2023 : 0,00 €	CA 2023 : 0,00 €
	CA 2022 : 519.25 €

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant de cette charge de par son caractère exceptionnel. Pas de charges en 2023.

- **681** : Amortissement des immobilisations

BP 2023 : 137 367.00 €	CA 2023 : 131 699.85 €	Taux de réalisation : 95.87 %
	CA 2022 : 108 984.25 €	Variation 2022/2023 : + 20.84 %

Il y a toujours une part d'incertitude sur les amortissements liés à l'ampleur des immobilisations du second semestre de l'année et des durées prévisibles.

4.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des R.A sont de :

BP 2023 : 4 339 989.00€	CA 2023 : 4 620 253.82 €	Taux de réalisation : 106.46 %
--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------



CA 2022 : 4 328 361.22 € Variation entre 2022 et 2023 : + 6.74 %

La subvention de la Ville de Saint-Étienne équilibre les dépenses.

A Le groupe I « Produits de la tarification et assimilés »

BP 2023 : 1 873 040.00 € CA 2023 : 1 788 354.40 € Taux de réalisation : 95.48 %

CA 2022 : 1 771 090.80 € Variation entre 2022 et 2023 : + 0.97 %

- **731** : Produits à la charge de l'assurance maladie

BP 2023 : 465 640.00 € CA 2023 : 479 293.41 € Taux de réalisation : 102.93 %

CA 2022 : 478 122.34 € Variation 2022/2023 : + 0.24 %

En 2023, l'ARS a versé :

- Une dotation soins pour 478 874.41€ (472 233.49€ en 2022)
- Un crédit non reconductible de 419€ (5 888.85€ en 2022).

- **733** : Produits à la charge Du département (hors EHPAD)

BP 2023 : 0.00 € CA 2023 : 1 805.32 €

CA 2022 : 3 276.00 € Variation 2022/2023 : - 44.89 %

Il s'agit de la facturation des obligés alimentaires suite au passage à l'aide sociale différentielle en 2022. En résidences autonomie, seule une résidente a un obligé alimentaire.

- **734** : Produits à la charge de l'usager

BP 2023 : 1 407 400.00 € CA 2023 : 1 307 255.67 € Taux de réalisation : 92.88 %

CA 2022 : 1 289 692.46 € Variation 2022/2023 : + 1.36 %

Le taux d'occupation en Résidences autonomie a été inférieur à ce qui avait été budgété, d'où un impact significatif sur les résultats.

La faiblesse du taux annuel d'occupation à hauteur de 46.42% en résidences autonomie se traduit inévitablement dans le montant des produits. (En 2022, le taux était de 48.98 %).

B Le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »

BP 2023 : 513 115.00 € CA 2022 : 606 683.39 € Taux de réalisation : 118.24 %

CA 2022 : 573 085.87 € Variation entre 2022 et 2023 : + 5.86 %

- **701** : Vente de produits finis

BP 2023 : 372 000.00 € CA 2023 : 443 349.66 € Taux de réalisation : 119.18 %

CA 2022 : 449 016.37 € Variation 2022/2023 : - 1.26 %

Ce sont les achats de repas par les résidents et les visiteurs qui sont comptabilisés au compte 701. Cela représente 73.08 % des produits du groupe. Une légère baisse de -1.26% des ventes est constatée.

- **708** : Produits des activités annexes

BP2023 : 72 500.00 € CA 2023 : 92 116.41 € Taux de réalisation : 127.06 %

CA 2022 : 52 117.60 € Variation 2022/2023 : + 76.75 %



Les prestataires coiffeurs versent une participation à chacune de leurs interventions. Les recettes proviennent également de la prestation lavage et séchage de linge.

L'augmentation des recettes provient de l'encaissement du loyer de 38 500.00 € versé par l'association « SOS Violences Conjugales 42 » depuis le mois de février.

- **748** : Autres subventions et participations

BP 2023 : 64 974.00 €	CA 2023 : 68 615.00 €	Taux de réalisation : 100.00 %
	CA 2022 : 68 615.00 €	Variation 2022/2023 : 0.00 %

Le C.C.A.S. encaisse sur ce compte le Forfait « autonomie » versé par le Conseil Départemental. Ce poste est à l'identique de l'an dernier.

- **758** : Produits divers de la gestion courante

BP 2023 : 0,00 €	CA 2023 : 2 602.32 €	
	CA 2022 : 3 336.90 €	Variation 2022/2023 : - 22.01 %

Les remboursements comptabilisés sur ce compte correspondent à la refacturation des fluides liés aux appartements de fonction des gardiens. La baisse s'explique par la vacance du logement de gardien à la RPA Camélias sur 2023.

C Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables

BP 2023 : 1 953 834.00 €	CA 2023 : 2 225 216.03 €	Taux de réalisation : 113.89 %
	CA 2022 : 1 984 184.55 €	Variation entre 2022 et 2023 : + 12.15 %

- **771** : Produits exceptionnels sur opérations de gestion

BP 2023 : 1 820 134.00 €	CA 2023 : 2 089 973.13 €	Taux de réalisation : 114.83 %
	CA 2022 : 1 948 506.34 €	Variation 2022/2023 : + 7.26 %

Ce sont les subventions de la ville de Saint-Etienne pour l'équilibre du budget.

Elles ont augmenté du fait de la hausse du coût de l'électricité et de la baisse des recettes de facturation en raison d'un faible taux d'occupation sur 2023.

En 2023, il a été décidé de fermer la résidence Chavanelle, pour diminuer les dépenses face au très faible taux d'occupation.

- **777** : Quote-part des subventions

BP 2023 : 0.00 €	CA 2023 : 309,49 €	
	CA 2022 : 309.49 €	Variation 2022/2023 : 0.00 %

Il s'agit de l'étalement de subvention que la Résidence de La Terrasse poursuit pour la tonnelle originellement installée aux Hortensias.

- **778** : Autres produits exceptionnels

BP 2023 : 80 000.00 €	CA 2022 : 10 334.00 €	Taux de réalisation : 12.92 %
	CA 2022 : 5 327.00 €	Variation 2022/2023 : +
93.99 %		



Dans ce compte, sont enregistrés les chèques énergie. Les montants peuvent varier d'une année sur l'autre.

- **781** : Reprise dur dépréciation des actifs circulants
BP 2023 : 11 209.00 € CA 2023 : 0.00 €
CA 2022 : 12 420.81 €

Il s'agit de reprises de provision à la demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Etienne. En 2023, aucune demande de provision n'a été formulée.

5.1.1.1.1

- **791** : Transfert de charges d'exploitation
BP 2023 : 53 700.00 € CA 2023 : 124 598.66 € Taux de réalisation : 232.03 %
CA 2022 : 17 620.91 € Variation 2022/2023 : + 607.11 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RA pour un montant de 124 598.66 €. Des travaux de réhabilitation ont été réalisé aux Camélias, pour recevoir les résidents de Chavanelle, pour la somme de 88 798.66€.

3 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2023

4.1 Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2023

		Comptes	ERRD 2023
Total des charges			4 620 253,82 €
+ Flux internes (charges)			131 699,85 €
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	68 933,20 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/68746, c/6871,	55 974,65 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	6 792,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876, c/68748,	0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
Charges réelles			4 488 553,97 €
Total des produits			4 620 253,82 €
- Flux internes (produits)			309,49 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	309,49 €



	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/78746	c/7816, 0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876	0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789	0,00 €
Produits réels			4 619 944,33 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			131 390,36 €

4.2 Les réalisations de la section d'investissement.

Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

Ainsi, la section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2023	Budget Total 2023	ERRD 2023
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif	159 967,00 €	297 607,20 €	99 532,47 €
Titre 3 - Autres emplois	53 700,00 €	144 700,00 €	124 598,66 €
Dépenses	213 667,00 €	442 307,20 €	224 131,13 €
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	36 392,00 €	118 168,00 €	57 902,88 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Titre 3- Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Recettes	36 392,00 €	118 168,00 €	57 902,88 €

De plus, avec l'Instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

« Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.



C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminé par le comptable). Il sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité. »

6 5 Budget annexe du Portage de repas (M.57)

Il est à préciser que pour cette année 2023, la nomenclature comptable appliquée est celle de la M57 au lieu de la M14 en 2022.

Depuis sa création en 2010, le budget annexe du portage de repas est distinct.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

1 Vue d'ensemble

Les résultats sont les suivants :

chapitre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Evolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	1 181 640,30 €	1 443 570,00 €	1 357 267,01 €	14,86%
012 - charges de personnels	113 827,39 €	100 656,00 €	93 572,90 €	-17,79%
65 - Autres charges de gestion courante	7 686,45 €	1 500,00 €	1 202,95 €	-84,35%
67 - charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
68 - dotations aux amortissements et provisions	2 730,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
Dépenses de Fonctionnement	1 305 884,90 €	1 547 726,00 €	1 452 042,86 €	11,19%
70- Produits des services	1 029 329,50 €	973 000,00 €	1 024 710,23 €	-0,45%
74- Dotations participations	268 570,58 €	574 726,00 €	427 332,59 €	59,11%
75- Autres produits gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,04 €	
77- Produits exceptionnels	0,49 €	0,00 €	0,00 €	
78- Reprises sur amortissements et provisions	7 984,33 €	0,00 €	0,00 €	
Recettes de Fonctionnement	1 305 884,90 €	1 547 726,00 €	1 452 042,86 €	11,19%
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

L'équilibre est atteint grâce à une subvention de la ville de 427 332.59 € soit 29.43 % des dépenses.

La subvention d'équilibre augmente de 59.11%, en passant de 268 570.58€ à 427 332.59€

2 Analyse des écarts significatifs

2.1 Les Dépenses

L'analyse des comptes 2023 montre une augmentation des dépenses de 146 157.96 € soit 11.19 % par rapport au Compte Administratif 2022.

Cette variation s'explique notamment par une hausse des dépenses du prestataire du portage de 203 727.75 €. Elle se justifie pour 2 raisons essentielles constatées suite au renouvellement du marché au 1/04/2023 :



- En 2022, le prestataire avait la possibilité d'augmenter son prix unitaire une fois par an. Conformément à la nouvelle législation sur les marchés de fournitures et d'alimentation, il a désormais la possibilité d'augmenter son tarif unitaire 4 fois par an (début de chaque trimestre), avec suppression de la clause de sauvegarde limitant les augmentations. Le nouveau prestataire a donc fait ce choix en raison de la hausse des matières premières et du carburant
- La législation Loi AGECC (loi anti gaspillage pour une économie circulaire) impose un passage aux contenants réutilisables, ce qui a été demandé au prestataire depuis le renouvellement du marché. Cela impacte les organisations et représente un coût supplémentaire qui se répercute sur le prix facturé par le prestataire.

Le prix du repas a ainsi connu une augmentation de + 31.93% entre janvier et décembre 2023, en passant de 10.21€ (janvier) à 13.47€ (décembre).

En contrepartie, on constate :

- Une baisse qui porte sur les dépenses du prestataire de services restaurants traiteurs : - 23 370,00€ par rapport à 2022. Le marché avec le restaurateur arrivait à échéance à fin 2022. Ce service n'a pas été reconduit en 2023.
- Une baisse des dépenses de personnel : - 20 254.49€ liée essentiellement au départ d'un agent en longue maladie qui est partie en retraite en avril 2023.
- Une baisse des autres charges : - 6 483.50€. Pas de pertes irrécouvrables en 2023 ni de provisions sur créances à passer en 2023, par rapport à 2022.

2.2 Les Recettes :

Entre le compte administratif 2022 et 2023, une légère diminution des recettes encaissées est notée (- 4 619.27 €) soit - 2.12%, bien que 112 318 repas aient été vendus soit 2.45 % de plus qu'en 2022 (109 458 repas). C'est la répartition des clients par tarifs qui justifie la baisse de la recette.

Les tarifs s'établissent de 7.75€ à 11.75€ pour les trois premiers trimestre 2023. Les prix de vente ont été augmentés à partir du 1/11/2023, allant de 7.90€ à 13.50€.

Une grande majorité des usagers paient leur repas au prix de 7.90€ alors que le coût du repas n'a cessé d'augmenter allant jusqu'à 13.47€.

La subvention d'équilibre connaît par conséquent une hausse de 59.11%, en passant de 268 570.58€ en 2022 à 427 332.29 € en 2023.

